

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020



N° d'épreuve FFM	269
Club	C1443 - AURIBAIL MX PARK
Date	Samedi 1 ^{er} août 2020
Lieu	Auribail (31)
Organisateur technique	272821 - M COUDERC GILBERT
Email	coudercgilbert@gmail.com
Téléphone	06 77 17 71 45

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2020 de la Commission Motocross de la LMO, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Règlement 2020 : <https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2020/>

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	022282 - M SICARD CLAUDE ALAIN	LMO
Président du Jury	040111 - M FRANCOIS MICKAEL	LMO
Membre du Jury	000468 - M BELINGUIER ROBERT	LMO
Membre du Jury	118448 - Mme VIGNY STEPHANIE	LMO
Commissaire technique responsable	215067 - M BOY DANIEL	LMO
Commissaire technique	340936 - GUIBELLI JULIEN	LMO
Responsable du chronométrage	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE	LMO
Chronométrateur	027451 - Mme CARDOIT PATRICIA 022206 - Mme SENTOST PAULETTE	LMO LMO

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions :

<https://ffm.engage-sports.com/>

Tarifs Motocross :

43€ (33€ en 65cc et 50cc)

Tarifs Prairie :

46€ (35€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (6€ pour les catégories LMO ; 8€ pour les catégories hors-LMO) est incluse.
Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Pyrénées MX 65cc & 50cc	Age ----- de 7 à 12 ans (NJ) Cylindrée---- 65cc maxi
Open MX1 Hors Championnat	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / LJ) Cylindrée---- de 151cc à 250cc 2T et de 251cc à 450cc 4T ----- de 251cc à 500cc 2T et de 451cc à 650cc 4T
Open MX2 Hors Championnat	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / LJ) Cylindrée---- de 100cc à 150cc 2T et de 175cc à 250cc 4T
Open MX 125cc Hors Championnat	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / LJ) Cylindrée---- 125cc 2T ou 150cc 4T



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus). Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	UMS 31 / Docteur Corinne SIMONET		
Nombre de secouristes (hors ambulanciers)	14	Nombre d'ambulances	1
Hôpital le plus proche	Muret (31)	Temps de trajet (en min)	15 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES				CARACTERISTIQUES		
Nom du site	Auribail MX Park			Longueur du circuit	1 140 m	
Adresse	Peyret, 31190 Auribail			Largeur mini de la piste	5 m	
CAPACITES				Largeur de la grille	32 m	
Moto	En essais	39	En manche	33	Longueur de la ligne droite de départ	70 m
Quad / Sidecar	En essais	*****	En manche	*****	Nombre de commissaires de piste	18

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date :	Date : Le 12/06/2020	Date : 09/07/2020
		Numéro : 20/0326
	Patrick MALRIC	
		

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

HORAIRES

Contrôles technique et administratif samedi 1^{er} août de 9h00 à 12h00

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIES	DUREE
9h00	12h00	Contrôles administratif et techniques		
14h30	14h50	Essais libres 10' Essais chronométrés 10'	Open MX1	20'
14h55	15h00	Tests de départs	Championnat Pyrénées 65cc / 50cc	5'
15h00	15h10	Essais libres	Championnat Pyrénées 65cc / 50cc	10'
15h15	15h35	Essais libres 10' Essais chronométrés 10'	Open MX2	20'
15h40	15h52	Essais chronométrés	Championnat Pyrénées 65cc / 50cc	12'
16h00	16h20	Essais libres 10' Essais chronométrés 10'	Open MX 125	20'
16h20	16h40	Entracte		
16h45	17h00	Manche 1	Championnat Pyrénées 65cc / 50cc	12' + 1T
17h00	20h10	Entracte		
20h15	20h30	Manche 1	Open MX1	10' + 1T
20h35	20h50	Manche 1	Open MX2	10' + 1T
20h55	21h10	Manche 1	Open MX 125	10' + 1T
21h15	21h30	Manche 2	Championnat Pyrénées 65cc / 50cc	12' + 1T
21h30	21h50	Podium	Championnat Pyrénées 65cc / 50cc	
21h55	22h10	Manche 2	Open MX1	10' + 1T
22h15	22h30	Manche 2	Open MX2	10' + 1T
22h35	22h50	Manche 2	Open MX 125	10' + 1T
22h50	23h15	Entracte		
23h20	23h40	Duel des 8 meilleurs pilotes aux essais chronométrés*, 2 par 2 sur 1 tour	Open MX1 / MX2 / 125	20'
23h50	00h25	Super Finale	Open MX1 / MX2 / 125	35'
00h30		Podium		

*Sous réserve de modification selon le nombre d'inscrits.

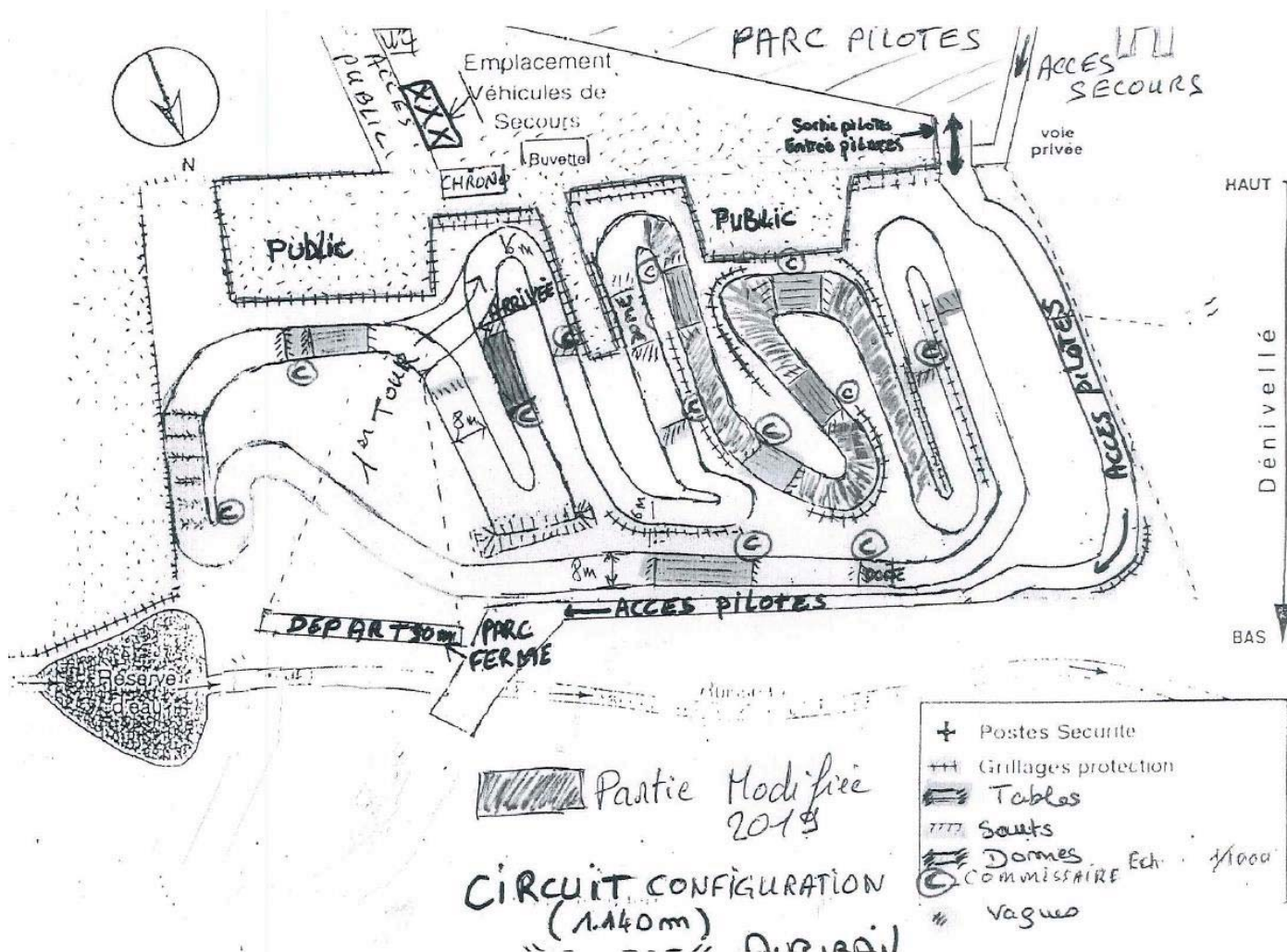


MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

PLAN DU CIRCUIT

<https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-dauribail/>

GPS : Peyret, 31190 Auribail, 43.341762, 1.355820



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ACCES

<https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-dauribail/>

Peyret, 31190 Auribail, 43.341762, 1.355820



ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX

Atteste par la présente que

AURIBAIL MX SPORT
Rossignol
31190 AURIBAIL

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XL000060U-RCO2404** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross nocturne** » se déroulant du **01/08/2020 à 13h00 au 02/08/2020 à 02h00**.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 23/06/2020

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE

BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 / Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 / APE : 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

